



## DÉPARTEMENTS

de la Vendée et la Loire-Atlantique

Effectif légal du Comité syndical : 22

Nombre de délégués en exercice : 22

## SYNDICAT MIXTE DE LA BAIE DE BOURGNEUF

## PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET  
DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

L'an deux mille vingt, le lundi 7 du mois de septembre à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Comité syndical du Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf.

Étaient présents ou représentés les délégués titulaires suivants (indiquer les nom et prénom d'un délégué par case) :

BATARD Yves	BILLON Jean-Yves	
BRIAND Pascale	CAUDAL Claude	CHARRIER Miguel
COESLIER Catherine	De BONNAFOS Fabien	DENIS Pascal
FERRER Jean-Bernard	GABORIT Fabien	GISBERT Thomas
GODEFROY Rosiane	GRONDIN Raoul	HUGUES Claire
LUSETTI Hervé	MENUET Jean-Luc	PARAIS Philippe
PEROYS Bernard	ROUSSEAU Sébastien	SIGWALT Richard

Délégués titulaires absents <sup>1</sup> :

BUTON Didier (arrivé en cours de séance)	PIPAUD Vincent, donne pouvoir à Jean-Yves BILLON	

**1. Installation des délégués<sup>2</sup>**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Noël FAUCHER, qui a déclaré les membres du Comité syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M GISBERT Thomas a été désigné en qualité de secrétaire par le Comité syndical (art L. 2121-15 du CGCT).

<sup>1</sup> Préciser s'ils sont excusés.

<sup>2</sup> Ce paragraphe n'est pas rempli lorsque l'élection du Président et des membres du Bureau a lieu en cours de mandature.

## **2. Élection du président**

### **2.1. Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du Comité syndical, Monsieur Claude CAUDAL, a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT)

Monsieur Didier BUTON est arrivé à 19h40

Monsieur Claude CAUDAL a procédé à l'appel nominal des membres du Comité syndical, a dénombré 22 délégués présents et représentés et a constaté que la condition de quorum est remplie<sup>3</sup>

Il a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

### **2.2. Constitution du bureau**

Le Comité syndical a désigné deux assesseurs au moins : Claire HUGUES et Sébastien ROUSSEAU .....

### **2.3. Déroulement de chaque tour de scrutin**

Au vu des préconisations faites dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, afin d'éviter les déplacements de personnes, il a été proposé de faire passer l'urne pour qu'y soient déposées les enveloppes. Le Comité syndical accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Après le vote du dernier délégué, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés les premiers avec leurs enveloppes, les secondes avec leurs bulletins, le tout placé dans une enveloppe close jointe au procès-verbal portant l'indication du scrutin concerné. Il en va de même pour les bulletins blancs qui sont décomptés séparément et annexés au procès-verbal. Ils n'entrent pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins. Une enveloppe ne contenant aucun bulletin est assimilée à un bulletin blanc (article L. 65 du code électoral)

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

<sup>3</sup> Jusqu'au 10 juillet inclus : Tiers des membres en exercice du conseil communautaire ou syndical (présents et représentés) ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article 2 de l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020)

A compter du 11 juillet et jusqu'au 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire s'il est prolongé : Tiers des membres en exercice du conseil communautaire ou syndical (présents) ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article 3 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020)

A compter du 30 août 2020 ou jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire s'il est prolongé : Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum (article L. 2121-17 CGCT applicable aux EPCI et syndicats)

**2.4. Résultats du premier tour de scrutin Élection du PRÉSIDENT**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 4
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 18
- f. Majorité absolue <sup>4</sup> ..... 10

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Yves BILLON	18	Dix-huit
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.5. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>5</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>6</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.6. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>7</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**2.7. Proclamation de l'élection du président**

M. Jean-Yves BILLON a été proclamé président et a été immédiatement installé

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>5</sup> Ne pas remplir les 2 5 et 2 6 si l'élection a été acquise au premier tour

<sup>6</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>7</sup> Ne pas remplir le 2 6 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

### 3. Election des vice-présidents

Sous la présidence de M Jean-Yves BILLON élu président (ou son remplaçant en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), le Comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT)

Le président a indiqué qu'en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT, le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Si, en application de cette dernière règle, le nombre de vice-présidents est fixé à moins de quatre, ce nombre peut être porté à quatre. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des 20 %, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Après avoir déterminé par **délibération**<sup>8</sup> le nombre de postes de vice-présidents (et éventuellement des autres membres du bureau), le président a ensuite invité le Comité syndical à procéder à l'élection de chacun des membres du bureau, au scrutin uninominal à la majorité absolue

**3.1. Élection du premier vice-président**

**3.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c Nombre de bulletins blancs ..... 0
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 22
- f Majorité absolue <sup>9</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Claude CAUDAL	22	Vingt-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>10</sup>**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f Majorité absolue <sup>11</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>12</sup>**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.1.4. Proclamation de l'élection du premier vice-président**

M Claude CAUDAL a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé

<sup>9</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>10</sup> Ne pas remplir les 3.1.2 et 3.1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>11</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>12</sup> Ne pas remplir le 3.1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**3.2. Election du deuxième vice-président**

**3.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 21
- f. Majorité absolue <sup>13</sup> ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine COESLIER (non candidate)	1	Un
Rosiane GODEFROY	20	Vingt
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>14</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>15</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>16</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième vice-président**

Mme Rosiane GODEFROY a été proclamée deuxième vice-président et immédiatement installée.

<sup>13</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>14</sup> Ne pas remplir les 3 2 2 et 3 2 3 si l'élection a été acquise au premier tour

<sup>15</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>16</sup> Ne pas remplir le 3 2 3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

**3.3. Élection du troisième vice-président**

**3.3.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c Nombre de bulletins blancs ..... 2
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 20
- f Majorité absolue <sup>17</sup> ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Catherine COESLIER	20	Vingt
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>18</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de bulletins blancs .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>19</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>20</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de bulletins blancs .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.3.4. Proclamation de l'élection du troisième vice-président**

Mme Catherine COESLIER a été proclamée troisième vice-président et immédiatement installée

<sup>17</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>18</sup> Ne pas remplir les 3 3 2 et 3 3 3 si l'élection a été acquise au premier tour.

<sup>19</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>20</sup> Ne pas remplir le 3 3 3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

**3.4. Élection du quatrième vice-président**

**3.4.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 0
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 22
- f. Majorité absolue <sup>21</sup> ..... 12

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Yves BATARD	22	Vingt-deux
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>22</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>23</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>24</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**3.4.4. Proclamation de l'élection du quatrième vice-président**

M Yves BATARD a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

<sup>21</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>22</sup> Ne pas remplir les 3.4.2 et 3.4.3 si l'élection a été acquise au premier tour

<sup>23</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>24</sup> Ne pas remplir le 3.4.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**4. Élection des membres du bureau**

**4.1. Élection du premier membre du bureau**

**4.1.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c. Nombre de bulletins blancs ..... 1
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 21
- f. Majorité absolue <sup>25</sup> ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Vincent PIPAUD	21	Vingt-un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>26</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de bulletins blancs .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] .....
- f. Majorité absolue <sup>27</sup> .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>28</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....
- c. Nombre de bulletins blancs .....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] .....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.1.4. Proclamation de l'élection du premier membre**

M. Vincent PIPAUD a été proclamé premier membre du bureau et immédiatement installé

<sup>25</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>26</sup> Ne pas remplir les 3 l 2 et 3 l 3 si l'élection a été acquise au premier tour

<sup>27</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>28</sup> Ne pas remplir le 3 l 3 si l'élection a été acquise au deuxième tour

**4.2. Élection du deuxième membre du bureau**

**4.2.1. Résultats du premier tour de scrutin**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... 22
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... 22
- c Nombre de bulletins blancs ..... 1
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... 0
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... 21
- f Majorité absolue <sup>29</sup> ..... 11

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sébastien ROUSSEAU	21	Vingt-un
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.2. Résultats du deuxième tour de scrutin <sup>30</sup>**

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_
- f. Majorité absolue <sup>31</sup> ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.3. Résultats du troisième tour de scrutin <sup>32</sup>**

- a Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote ..... \_\_\_\_\_
- b Nombre de votants (enveloppes déposées) ..... \_\_\_\_\_
- c. Nombre de bulletins blancs ..... \_\_\_\_\_
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) ..... \_\_\_\_\_
- e Nombre de suffrages exprimés [b - (c+d)] ..... \_\_\_\_\_

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**4.2.4. Proclamation de l'élection du deuxième membre**

M Sébastien ROUSSEAU a été proclamé deuxième membre du bureau et immédiatement installé

<sup>29</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>30</sup> Ne pas remplir les 3 1 2 et 3 1 3 si l'élection a été acquise au premier tour

<sup>31</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur

<sup>32</sup> Ne pas remplir le 3 1 3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

**6. Clôture du procès-verbal**

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le lundi 7 septembre 2020, à 20 heures 45 minutes, en double exemplaire <sup>34</sup> a été, après lecture, signé par le président (ou son remplaçant), le délégué le plus âgé, les assesseurs et le secrétaire.

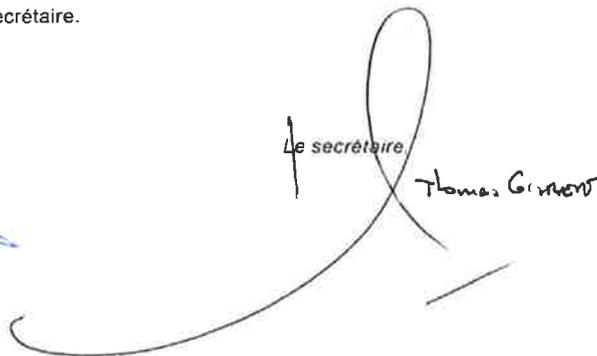
Le président (ou son remplaçant),

BILLON Jean-Yves  


Le délégué le plus âgé,

  
C. CAVADA

Le secrétaire,

  
Thomas Girard

Les assesseurs,

CLAUDE HOGUES  


REUSSEAU Sébastien  


**Syndicat Mixte de la Baie de Bourgneuf**

35 ter, rue des Sables  
85230 BEAUVOIR-SUR-MER  
Tél. : 02 51 39 55 62  
contact@baie-bourgneuf.com

<sup>33</sup> Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, qui est jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

<sup>34</sup> Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de l'EPCI ou du syndicat avec un exemplaire de la feuille de proclamation. Le second exemplaire doit être aussitôt transmis, avec toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le **11 SEP. 2020** **SLO**

ID : 085-200088771-20200907-2020\_PV1\_FCT-DE